Charte des abonnés de la liste

NOM_DE_LA_LISTE@univ-rennes1.fr

Vous venez d'être abonné à une liste du domaine univ-rennes1.fr (soit automatiquement s'il s'agit d'une liste de gestion interne de l'université, soit par un acte volontaire de votre part) ; ce document a pour objet de vous informer des conditions d'utilisation de ce service.

Elles répondent aux exigences du droit (français et international) et à celles du Centre de Ressources Informatiques de l'université qui fixe les règles générales d'utilisation de toute liste dans le domaine **univ-rennes1.fr**. En outre, le responsable de la liste qui en assure l'animation fixe les règles de bon usage de la liste.

En tant que membre de l'université de Rennes 1 (personnel ou étudiant) pour les listes internes, en tant qu'abonné volontaire pour les autres listes, vous acceptez de vous conformer à ces règles, donc aux lois françaises sur la protection des données nominatives, sur la protection de la propriété intellectuelle, des droits d'auteurs, la presse et la communication, ainsi qu'aux traités et accords internationaux relatifs à ce domaine et aux domaines connexes.

---

1. Objet de cette liste.

Groupe de travail du projet ...

2. Votre responsabilité

Nous vous rappelons que : :

- votre responsabilité d'auteur est engagée lorsque vous utilisez ce vecteur pour publier des informations. Ne perdez pas de vue le caractère publique des messages adressés à cette liste. Comme dans toute communication publique, certains comportement sont répréhensibles, notamment l'incitation à la violence, à la haine raciale, la propagation de fausses nouvelles, la diffamation, le révisionisme.Le fait de poster un message dans cette liste constitue une autorisation explicite de diffusion ;
- quand la liste des abonnés est disponible, il est interdit de la rediffuser à quiconque ou de la réutiliser dans tout autre contexte que celui du fonctionnement de la liste elle-même. De même, tout usage commercial ou publicitaire de la liste de diffusion ou des informations qui y circulent est proscrit.
  Le Nouveau Code Pénal prévoit dans son article 226-22 :
  "Le fait que toute personne qui a recuilli, à l'occasion de leur enregistrement, de leur classement, de leur transmission ou d'une autre forme de traitement, des informations nominatives dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la considération de l'intéressé oa à l'intimité de sa vie privée, de porter, sans autorisation de l'intéressé, ces informations à la connaissance d'un tiers qui n'a pas qualité pour les recevois, est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000F d'amende"

3. Exercice du droit d'accès et de rectification

La liste des abonnés et l'archive des messages circulant dans la liste constituent des fichiers nominatifs concernés par la loi n 78-17 du 6 janvier 78 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par les lois n 88-227 du 11 mars 78, n92-1336 du 16 décembre 92 et 94-548 du 1er juillet 1994). Ces données ont fait l'objet d'une demande d'avis à la CNIL et nous vous invitons à consulter l'acte réglementaire relatif à cet avis.
Tout abonné a accès à la liste des abonnés. Chaque abonné peut s'inscrire en «liste rouge» pour restreindre la visibilité de son adresse strictement aux responsables de la liste (et aux administrateurs du robot de listes). Voir l'option *conceal* du mode d'emploi de Sympa.
Le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du responsable de la liste : **NOM_DE_LA_LISTE-request@univ-rennes1.fr** uniquement lorsque les outils automatiques mis à votre disposition sont inopérants.

4. Mode d'emploi du gestionnaire de cette liste

L'automate SYMPA de gestion de liste peut recevoir à l'adresse sympa@univ-rennes1.fr des commandes auxquelles il répond immédiatement.
Les commandes doivent figurer dans le sujet du message ou dans le corps de celui-ci. Dans ce dernier cas, le message doit être de type *text/plain*. Si votre navigateur est configuré pour émettre des messages avec un champs *From:* correct, vous pouvez cliquer sur les commandes.

help	recevoir un mode d'emplois détaillé
subscribe NOM_DE_LA_LISTE	s'abonner à NOM_DE_LA_LISTE
unsubscribe NOM_DE_LA_LISTE	se désabonner de NOM_DE_LA_LISTE
rev NOM_DE_LA_LISTE	recevoir la liste des abonnés
set NOM_DE_LA_LISTE conceal	Cacher son adresse (liste rouge)
set NOM_DE_LA_LISTE nomail	suspendre la reception des messages en restant abonné
set NOM_DE_LA_LISTE each	revenir a une reception normale (après *digest* ou *nomail*)
which	recevoir la liste de vos abonnements

À défaut de réussir ainsi à obtenir le résultat espéré, contactez le proriétaire de la liste NOM_DE_LA_LISTE-request@univ-rennes1.fr.

5. Ce qu'il faut faire et ne pas faire

Quelques conseils impératifs :

- ne confondez pas l'adresse de la liste et l'adresse de l'automate de gestion de la liste : ne jamais demander votre désabonnement dans la liste elle-même ;
- n'utilisez jamais la liste pour diffuser une information à caractère commercial. Vous pourriez être radié du service de liste du domaine univ-rennes1.fr ;
- n'émettez pas de messages hors sujet ;
- ne mettez pas en cause des individus publiquement ;
- n'oubliez jamais le côté public de cette liste de diffusion ; prudence avant de poster un message, vous ne pourrez plus empêcher sa diffusion après son envoi ;
- n'utilisez jamais la liste des abonnés dans un contexte différent de celui de la liste elle-même ne jamais faire de publi-postage à partir d'une collection d'adresses extraites même partiellement d'une des listes du domaine univ-rennes1.fr ;
- Lors de votre abonnement utilisez toujours votre adresse canonique (celle qui est utilisée dans le champs "From:" de vos messages) pour vous abonner, dans le cas contraire vous pourriez éprouver des difficultées pour vous désabonner ;
- n'abonnez jamais une sous liste dans cette liste.
- Si quelqu'un commet un abus, ne protestez pas dans la liste, mais plutot auprès du responsable de la liste.

6. Radiation

Le CRI se réserve la possibilité de changer les caractéristiques de son service de listes et d'utiliser les listes qu'il opère pour ses besoins de diffusion d'informations.

7. Acceptation des conditions d'utilisation

Le CRI de réserve la possibilité pour motif grave ou impératif technique d'arrêter sans préavis toutes listes, d'agir directement dans les listes d'abonnés, d'interdire à certaines personnes de s'y exprimer ou de s'y abonner, d'intervenir pour modifier les fichiers de bienvenus dans les listes, et plus généralement de modifier tout élément technique concernant le service sous sa maîtrise.

Si vous n'acceptez pas ces conditions d'accès à cette liste, merci de vous désabonner immédiatement. En ne le faisant pas, vous reconnaissez avoir été informé de ce qui précède.